



BANQUE ET ASSURANCE

LE 5 OCTOBRE



DIRE NON AU CESU

2,3 M€

→ C'est la somme économisée par la direction grâce au CESU.

380.000 €

→ C'est le montant du crédit d'impôt famille dont bénéficiera LCL avec le CESU.

0 €

→ C'est le montant que LCL a accepté de réallouer aux salariés sur les gains réalisés.

Nous sommes nombreux à être impactés défavorablement par la suppression de la prime « indemnités crèche et garde » et la mise en place du CESU :

- ◇ un forfait mensuel, dans la plupart des cas moins élevé que les indemnités versées auparavant
- ◇ un montant plafonné à 1.830 € par an
- ◇ un âge limite pour bénéficier des indemnités « crèche et garde » qui passe de 6 à 3 ans

- ◇ même si l'école est obligatoire à 3 ans depuis la rentrée, les garderies périscolaires resteront dorénavant à la charge exclusive des parents, sans indemnités de la part de LCL
- ◇ le CESU est loin d'être accepté partout. Devrons-nous alors faire une croix sur toute forme d'indemnités de crèche et garde ?
- ◇ ...

Pour faire comprendre l'impact de cette décision sur notre quotidien, nous devons montrer notre mécontentement !

exprimez-vous !

LE 5 OCTOBRE 2021

TOUS EN GRÈVE !

OUI, ce sera une journée non rémunérée mais aussi le moyen de mieux nous faire entendre, pour notre avenir, notre entreprise, nos emplois, nos salaires, ...

OUI, il est nécessaire de montrer massivement notre profond mécontentement aux directions de LCL et du groupe, en nous mobilisant

OUI, ensemble, collectivement, le rapport de force s'inverse